

Catégorie d'hébergement	Les enfants de -18 ans ne paient pas de TS				Tarifs nets
	Part communale	Taxe additionnelle CD66	Taxe additionnelle Régionale		
	100%	10%	34%		
Palaces	3,60 €	0,36 €	1,22 €		5,18 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,70 €	0,27 €	0,92 €		3,89 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,80 €	0,18 €	0,61 €		2,59 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,08 €	0,11 €	0,37 €		1,56 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,81 €	0,08 €	0,28 €		1,17 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,72 €	0,072 €	0,24 €		1,04 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranches de 24 heures	0,54 €	0,05 €	0,18 €		0,78 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,18 €	0,02 €	0,06 €		0,26 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	1,80%	0,18%	0,61%		2,59%

Pour les meublés de tourisme non classés, une calculatrice est disponible sur notre site de taxe de séjour, rubrique « Calculatrice ». <https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/mairielesangles66>